

Programme hydrologique international

23^e session du Conseil intergouvernemental
(Paris, 11-15 juin 2018)

LA FAMILLE DE L'EAU DE L'UNESCO

Points 8.1, 8.2, 8.3 et 8.4 de l'ordre du jour provisoire

Résumé

La Famille de l'eau de l'UNESCO poursuit la mise en œuvre de la huitième phase du Programme hydrologique international (PHI-VIII) et des objectifs stratégiques de l'UNESCO par le biais de ses centres de catégorie 2 relatifs à l'eau et de ses chaires, ainsi que du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP).

Afin d'améliorer le réseau des centres de catégorie 2 placés sous son égide, l'UNESCO a mis en place un groupe de travail intersectoriel, présidé par le PHI, pour étudier et proposer des recommandations concrètes à l'Équipe de direction (SMT) dans le but de rendre plus efficaces les contributions du réseau desdits centres au mandat de l'Organisation. Dans le même contexte, et à la demande du Bureau du PHI à sa 55^e session, le Secrétariat du PHI a passé en revue la gouvernance et les activités des centres de catégorie 2 relatifs à l'eau. Depuis, trois centres/instituts ont été établis en tant que centre ou institut de catégorie 2 : le Centre régional africain d'écohydrologie (ARCE) en Éthiopie, le Centre régional pour la sécurité de l'eau (CERSHI) au Mexique, et l'ancien institut de catégorie 1 UNESCO-IHE, devenu l'Institut IHE de Delft pour l'éducation relative à l'eau. Deux centres ont par ailleurs été reconduits en tant que centres de catégorie 2 : le Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines (IGRAC) et le Centre régional sur la gestion des eaux urbaines (RCUWM), en République islamique d'Iran. Une proposition concernant l'établissement, au Brésil, du Centre international sur l'eau et la transdisciplinarité (CIRAT) en tant que centre de catégorie 2 est en attente des conclusions de l'étude de faisabilité. Enfin, le présent document rend également compte de la volonté exprimée par le Gouvernement de la République de Colombie de renoncer à l'établissement en tant que centre de catégorie 2 du Centre régional sur la gestion des eaux urbaines pour l'Amérique latine et les Caraïbes (RCUWM-LAC) à Cali (République de Colombie). Enfin, une proposition portant sur la création d'un Centre expérimental régional pour les techniques d'assainissement (CERTS) en Uruguay a été approuvée par le Bureau du PHI et soumise à la présente session du Conseil. Au cours de la période considérée, le nombre de chaires et de centres de catégorie 2 relatifs à l'eau a continué d'augmenter.

Le présent document expose brièvement la coopération que le Programme hydrologique international (PHI) entretient avec la famille de l'eau de l'UNESCO. Il rend compte, plus précisément, de l'avancement des questions suivantes :

8.1 Situation et activités de la Famille de l'eau de l'UNESCO ;

8.2 Actions spécifiques pour la gestion du réseau des centres de catégorie 2 ;

8.3 Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau de l'UNESCO ;

8.4 Proposition de centre sous l'égide de l'UNESCO.

Situation et activités de la Famille de l'eau de l'UNESCO (point 8.1 de l'ordre du jour)

1. L'UNESCO s'attache à créer la base de connaissances scientifiques requise pour aider les pays à gérer de manière durable leurs ressources en eau. Elle le fait par l'intermédiaire de sa « Famille de l'eau », qui comprend le Programme hydrologique international (PHI), le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), les centres relatifs à l'eau placés sous l'égide de l'UNESCO (centres de catégorie 2) et les chaires UNESCO et réseaux UNITWIN relatifs à l'eau, ainsi que les comités nationaux et points focaux pour le PHI. La Famille de l'eau de l'UNESCO fonctionne comme un réseau mondial œuvrant de concert à la réalisation des objectifs stratégiques de l'Organisation.

2. Un réseau comptant actuellement 37 centres relatifs à l'eau placés sous l'égide de l'UNESCO (instituts et centres de catégorie 2) a été établi afin de contribuer à la mise en œuvre de la huitième phase du PHI (PHI-VIII) aux niveaux international et régional. Depuis la dernière session du Conseil intergouvernemental, trois centres/instituts ont été établis en tant que centre ou institut de catégorie 2 : le Centre régional africain d'écohydrologie (ARCE) en Éthiopie (accord signé le 28 octobre 2017), l'ancien institut de catégorie 1 UNESCO-IHE, devenu l'Institut IHE de Delft pour l'éducation relative à l'eau (accord signé le 15 décembre 2017), et le Centre régional pour la sécurité de l'eau (CERSHI) au Mexique (accord signé le 17 avril 2018). Deux centres ont par ailleurs été reconduits en tant que centres de catégorie 2 : le Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines (IGRAC), le 6 décembre 2016, et le Centre régional sur la gestion des eaux urbaines (RCUWM), en République islamique d'Iran, en avril 2018.

3. La proposition concernant le Centre international sur l'eau et la transdisciplinarité (CIRAT) en République fédérative du Brésil, approuvée par le Conseil du PHI lors d'une consultation spéciale lancée par correspondance le 15 février 2017, en est toujours au stade de l'étude de faisabilité, laquelle devrait être menée à bien dans le courant de l'année 2018.

4. Le 6 août 2017, le Secrétariat a reçu, par l'intermédiaire de la délégation permanente de la Colombie auprès de l'UNESCO, une lettre des autorités colombiennes au sujet du Centre régional sur la gestion des eaux urbaines pour l'Amérique latine et les Caraïbes (RCUWM-LAC), l'informant du fait que ledit centre n'avait « jamais été ouvert et n'avait jamais été opérationnel » et que le Gouvernement renonçait à sa création. Un document d'information à ce sujet (document [204 EX/13 Partie II Rev.](#)) a été présenté au Conseil exécutif de l'UNESCO à sa session de printemps 2018.

5. À la date de rédaction du présent document, la situation concernant la signature, la reconduction et l'entrée en vigueur d'accords existants afférents aux centres de catégorie 2 était la suivante (telle que passée en revue et détaillée par le Secrétariat du PHI dans le document [IHP/IC-XXIII/Ref.6](#)) :

Sur les 37 centres actuels, 15 sont pleinement conformes aux règles et règlements de l'UNESCO (41 %). En ce qui concerne les autres :

- sept accords sont en attente de signature ;
- six accords ont été signés, mais ne sont pas encore entrés en vigueur ;
- six accords sont en cours de reconduction ;
- deux accords ont expiré ;
- un centre est en cours de fermeture.

6. Actuellement, la Famille de l'eau de l'UNESCO compte également 56 chaires UNESCO et réseaux du Programme UNITWIN relatifs à l'eau, lesquels relèvent directement du Secteur de l'éducation. Au cours de la période considérée, huit nouvelles propositions de chaires ont été approuvées : Chaire UNESCO sur l'arsenic dans les eaux souterraines dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, Université du Queensland méridional (Australie) ; Chaire UNESCO sur la gestion durable des ressources en eau en Asie du Sud, Université de Moratuwa (Sri Lanka) ; Chaire UNESCO sur la gestion de l'eau, de l'énergie et des catastrophes

pour le développement durable, Université de Kyoto (Japon) ; Chaire UNESCO sur le renforcement des capacités du département de météorologie et d'hydrologie, Université nationale du Laos (République démocratique populaire lao) ; Chaire UNESCO sur l'eau et la paix, Université Roi Juan Carlos et UNED (Espagne) ; Chaire UNESCO sur la sécurité durable de l'eau, Université internationale de Floride (États-Unis) ; Chaire UNESCO sur la durabilité, Université polytechnique de Catalogne (Espagne) ; Chaire UNESCO sur la réduction des risques de catastrophe géo-environnementale, Université de Shimane (Japon).

7. La première rencontre des chaires UNESCO relatives à l'eau, à laquelle ont assisté 13 des 44 chaires alors établies, a été organisée par le Secrétariat du PHI et la Chaire UNESCO sur la gestion des ressources en eau et la culture (Université pour étrangers de Pérouse), du 24 au 26 octobre 2016. Les participants ont réfléchi à ce que les chaires pouvaient apporter au Programme de développement durable à l'horizon 2030, par le biais de projets individuels et conjoints, ainsi qu'aux moyens d'accroître la contribution des chaires à la mise en œuvre du PHI au cours de l'exercice biennal 2016-2017 et durant toute sa huitième phase (PHI-VIII, 2014-2021). La rencontre a permis de définir les mécanismes destinés à accroître la coopération entre les chaires régionales ou intervenant dans des domaines apparentés, notamment la création éventuelle d'un système de partage de l'information entre toutes les chaires UNESCO relatives à l'eau. Enfin, la rencontre a permis aux participants d'échanger sur le concept de « Nouvel humanisme pour le XXI^e siècle » dans l'éducation, la science et la culture, lequel privilégie une approche globale axée sur l'interdisciplinarité afin de répondre à un grand nombre de défis actuels, notamment la sécurité et la paix liées à l'eau. Lors de cette rencontre, une plate-forme Web développée par la Chaire UNESCO sur la gestion des ressources en eau et la culture (Pérouse, Italie) a été inaugurée (<https://waterchairrelated.herokuapp.com>) et un plan d'action (le Plan d'action de Pérouse) a été élaboré et approuvé.

8. Le Secrétariat a participé à la réunion inaugurale de la Chaire UNESCO sur la prévention et la gestion durable des risques géo-hydrologiques à Florence (Italie), le 27 octobre 2016, ainsi qu'au lancement de la Chaire UNESCO sur « l'écohydrologie : l'eau au service des écosystèmes et des sociétés » à l'Université d'Algarve, à Faro (Portugal), le 24 novembre 2017.

9. Du 4 au 7 juillet 2017, le Secteur des sciences exactes et naturelles (SC) de l'UNESCO a organisé à Genève (Suisse) la première « Réunion des chaires UNESCO en sciences exactes et naturelles : pour une action stratégique en vue du Programme 2030 ». L'objet de cette réunion était, entre autres, d'encourager les chaires en sciences exactes et naturelles à veiller à ce que leurs activités soient davantage en adéquation avec les Objectifs de développement durable (ODD). Cette réunion s'inscrivait dans le cadre des célébrations du 25^e anniversaire du Programme UNITWIN et chaires UNESCO. Les représentants de 95 chaires ont assisté à la conférence, et 21 des 48 chaires relatives à l'eau ont participé à la réunion. La division des sciences de l'eau a organisé deux séances parallèles sur des questions relatives à l'eau : (i) Ressources en eau, changement climatique et risques hydrologiques ; (ii) Coopération transfrontalière et diplomatie de l'eau. Les chaires ont également été informées des moyens d'assurer une meilleure coordination avec le Secrétariat du PHI. Cet aspect demeure toutefois facultatif étant donné que les critères pour la reconduction des chaires ne reposent que sur la seule vision du Secteur de l'éducation.

10. Lors de la réunion des chaires en sciences exactes et naturelles, le PHI a également organisé, le 7 juillet 2017, un déjeuner de travail sur le thème de l'eau et du genre. Les résultats de la première réunion des chaires UNESCO relatives à l'eau – parmi lesquels le Plan d'action de Pérouse (élaboré dans la foulée de la première réunion des chaires relatives à l'eau, tenue en 2016) – ont été présentés au cours de la manifestation parallèle. En outre, S. E. Mme Euphrasie Yao, titulaire de la Chaire UNESCO « Eau, femmes et pouvoir de décision » (Côte d'Ivoire), a partagé les bonnes pratiques et les enseignements tirés dans le cadre des travaux menés sur le thème de l'eau et des questions de genre en Côte d'Ivoire. M. Helmut Habersack, Vice-Président du PHI (Groupe I – Europe occidentale et Amérique du Nord) et titulaire de la Chaire UNESCO sur la recherche et la gestion intégrées relatives aux fleuves (Autriche), a quant à lui exposé les principaux résultats de la 55^e session du Bureau du PHI, qui s'est tenue en juin 2017. Cette présentation a permis aux

différentes chaires de mieux appréhender la gouvernance du PHI, d'améliorer leur intégration au sein de la Famille de l'eau de l'UNESCO et de prendre connaissance des informations les plus récentes concernant les résultats de la 55^e session du Bureau du PHI. La manifestation a également permis aux représentants des chaires d'évoquer les défis qu'ils rencontraient et de proposer des solutions pour y faire face, ainsi que d'étudier les possibilités de création de partenariats. Les participants à la réunion se sont engagés à continuer d'utiliser la plate-forme Web mise en place par la Chaire UNESCO sur la gestion des ressources en eau et la culture (Pérouse, Italie).

11. L'atelier du lac Léman, organisé à Lausanne (Suisse) du 7 au 9 mars 2018, a permis d'approfondir les discussions tenues à Genève lors de la Conférence « Mobiliser les Chaires UNESCO en Sciences exactes et naturelles pour l'action politique en vue du Programme 2030 » (5-7 juillet 2017) et de l'élaboration du document final (« Le Jalon de Genève ») adopté à cette occasion. Cet atelier a permis de renforcer les capacités des chaires UNESCO en matière de communication afin de faire connaître au grand public, ainsi qu'aux organisations internationales et aux États membres, le rôle des sciences et toutes les activités scientifiques liées aux ODD et au Programme 2030, par le biais d'une plate-forme de communication et d'échange d'informations ou d'autres outils de communication.

12. En accord avec le Secteur de l'éducation, le Secrétariat du PHI a modifié l'actuel modèle de rapport pour y inclure des données relatives aux ODD et aux domaines thématiques du PHI, à l'instar du modèle utilisé pour les centres de catégorie 2, et l'a adressé aux chaires UNESCO relatives à l'eau afin qu'elles s'en servent pour établir leurs rapports.

Proposition de centre sous l'égide de l'UNESCO (point 8.2 de l'ordre du jour)

13. Le 12 avril 2018, le Gouvernement uruguayen, par l'intermédiaire de sa délégation permanente auprès de l'UNESCO, a soumis à la Directrice générale et à la Secrétaire du PHI une proposition portant sur la création d'un centre expérimental régional pour les technologies d'assainissement (CERTS) en tant que centre de catégorie 2 sous l'égide de l'UNESCO.

14. Le Centre travaillera au développement de projets dans trois domaines stratégiques liés à l'eau et à l'assainissement: i) recherche et connaissance; ii) transfert de technologie, capacités de formation et ressources humaines et iii) coordination des capacités interinstitutionnelles.

15. Le Secrétariat a organisé une consultation électronique spéciale du Bureau pour décider si la proposition pouvait être présentée au 23^e Conseil du PHI. La majorité des membres du Bureau du PHI a décidé de la soumettre à l'examen du Conseil.

16. La proposition relative à la création de ce centre est présentée plus en détail dans les documents IHP/IC-XXIII/9 et [IHP/IC-XXIII/Ref. 8](#).

Actions spécifiques pour la gestion du réseau des centres de catégorie 2 (point 8.3 de l'ordre du jour)

17. À la demande de la Directrice générale, le Service d'évaluation et d'audit (IOS) a procédé en avril 2017 à un audit du cadre de gestion des instituts et centres de catégorie 2 de l'UNESCO (document [IOS/AUD/2017/04.REV](#)). L'audit avait pour objet de faire le point sur le caractère opérationnel des instituts et centres de catégorie 2 et d'évaluer la conception et la mise en œuvre du cadre de gestion de ces partenariats depuis le dernier examen du cadre de gestion des instituts et centres de catégorie 2 de l'UNESCO réalisé par IOS en 2011. Un groupe de travail intersectoriel sur les centres de catégorie 2, présidé par le PHI, a été établi en juin 2017. Il a été décidé que ledit groupe de travail serait chargé de formuler des recommandations concrètes à l'intention de l'Équipe de direction (SMT) de l'UNESCO sur la manière d'accroître l'efficacité des centres de catégorie 2, éventuellement en limitant leur nombre.

18. Le groupe de travail a une nouvelle fois souligné les difficultés déjà mises en avant dans le rapport d'IOS en 2017 concernant le statut des centres existants, mais a également fait part de ses préoccupations quant au traitement des futures propositions. Un document à ce sujet ([204 EX/12](#)) a été présenté au Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 204^e session. Il propose un plan d'action clair destiné à améliorer la gestion des centres, sur la base des recommandations formulées par IOS. Un examen complet de tous les centres de catégorie 2 sera réalisé par le groupe de travail intersectoriel afin de proposer des solutions au cas par cas, ainsi qu'une révision de la stratégie globale intégrée concernant les instituts et centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO.

19. Dans le même contexte, à l'issue de la 55^e session du Bureau du PHI, et à la demande de ce dernier, le Secrétariat du PHI a passé en revue les centres de catégorie 2 relatifs à l'eau (document [IHP/IC-XXIII/Ref.6](#)). Le champ de cet examen dépassait le cadre des attentes de l'UNESCO à l'égard des centres de catégorie 2. Pour mener à bien cet exercice, le Secrétariat du PHI a lancé plusieurs séries de consultations, dont une le 18 septembre 2017 auprès des délégations permanentes concernées à propos de la situation des centres de catégorie 2 non conformes. Parmi les 15 délégations permanentes contactées (concernant 18 centres), 7 ont répondu. Enfin, le 9 mars 2018, tous les centres de catégorie 2 ont été contactés afin d'obtenir les informations à la présentation d'un tableau récapitulatif complet indiquant leur mode de gouvernance, leurs activités et leurs contributions au Programme. Ce tableau fait apparaître une situation nettement contrastée entre de nombreux centres en matière de gouvernance, par rapport à leur fonctionnement du point de vue du PHI.

Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (point 8.4 de l'ordre du jour)

20. L'évaluation externe du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) menée en 2015 a confirmé que le Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR) constituait une publication phare, parmi les plus visibles de l'UNESCO, ainsi qu'une source d'informations de premier plan en matière d'eau douce.

21. L'édition 2018 du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau a été lancée le 19 mars dernier à l'occasion d'une séance spéciale tenue lors de la première journée du 8^e Forum mondial de l'eau, à Brasilia (Brésil). Le Rapport, intitulé « Les solutions fondées sur la nature pour la gestion de l'eau », explique comment des solutions fondées sur la nature peuvent permettre de relever de nombreux défis mondiaux liés à l'eau (et sortir des sentiers battus) tout en procurant d'autres avantages cruciaux pour le développement durable, sous tous ses aspects. La Directrice générale de l'UNESCO, Mme Audrey Azoulay, a lancé l'édition 2018 du Rapport en compagnie de MM. Joakim Harlin, Vice-Président d'ONU-Eau, et Erik Solheim, Directeur exécutif d'ONU-Environnement. La présentation technique était axée sur les principales conclusions et recommandations de l'édition 2018 du Rapport et soulignait en quoi les solutions fondées sur la nature pouvaient contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Les infrastructures dites « grises » (construites par l'homme) déjà en place pourraient être efficacement combinées à des infrastructures « vertes », même si les principes directeurs d'une telle approche restent à définir. La séance spéciale comportait également un panel de discussion sur le thème « Apprendre et œuvrer avec la nature : assurer la sécurité de l'eau grâce à des solutions fondées sur les écosystèmes ». Outre le lancement principal, le WWAP a collaboré avec plusieurs bureaux hors Siège de l'UNESCO et d'autres partenaires et organismes internationaux afin d'organiser une vingtaine de manifestations complémentaires destinées à présenter l'édition 2018 du Rapport dans différentes régions du monde.

22. Il y a, dans le domaine de l'eau, des insuffisances considérables en matière de données ventilées par sexe. Le WWAP a mis au point une « boîte à outils » comprenant une méthodologie pour la collecte de données ventilées par sexe ainsi que des indicateurs tenant compte des questions d'égalité des genres. La boîte à outils a été expérimentée avec succès en Amérique latine, en Afrique et en Asie centrale, où elle a été l'un des piliers du projet « Gouvernance des ressources en eaux souterraines dans les aquifères transfrontières » (GGRETA) mis en œuvre par le PHI. Le Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

a en outre inclus la boîte à outils du WWAP dans les Directives pour l'égalité des genres et le changement climatique de la CCNUCC. De plus amples renseignements sur cette boîte à outil sont disponibles dans le document IHP/IC-XXIII/9.

23. L'impact global, sur les politiques, des rapports axés sur une seule cible ou un seul indicateur étant potentiellement limité, le WWAP a proposé de publier, dans le cadre d'ONU-Eau, un rapport de synthèse sur l'ODD 6, dont la valeur ajoutée reposera sur les éléments suivants : évaluation et synthèse des rapports détaillés sur les cibles et indicateurs individuels ; examen des interdépendances au sein de l'ODD 6 au regard du Programme 2030 dans son ensemble ; possibilité de formuler des recommandations stratégiques globales afin d'accélérer les progrès en vue de la réalisation de l'ODD 6.

24. ONU-Eau a adopté cette recommandation et a chargé le WWAP de coordonner son équipe spéciale, qui devra rédiger le Rapport de synthèse 2018 sur l'ODD 6. Cette équipe spéciale se compose de membres issus de l'initiative CEO Water Mandate, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation internationale du Travail (OIT), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de la Commission économique pour l'Europe (UNECE), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'UNESCO, d'ONU-Habitat, de l'UNICEF, de l'Université des Nations Unies (UNU), du Groupe d'assistance technique d'ONU-Eau, de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et du Groupe de la Banque mondiale. La publication de ce rapport est prévue pour juin 2018. Elle coïncide avec la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendra en juillet 2018, au cours de laquelle le Forum procédera à son premier examen approfondi de l'ODD 6. Le rapport de synthèse, qui sera la principale contribution d'ONU-Eau à cette réunion, permettra aux Nations Unies de parler d'une seule voix sur l'ODD 6.

25. Le WWAP, en coopération avec le Groupe d'assistance technique d'ONU-Eau, a collecté les fonds nécessaires à la production du rapport, qui ont été fournis par le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ), la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), le Ministère des infrastructures et de l'environnement des Pays-Bas et l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (ASDI). Par ailleurs, le Gouvernement italien (WWAPP) met également à disposition des ressources de base.